



Accréditation média/presse

L'accès des médias à l'INSEP nécessite une demande d'accréditation selon les règles suivantes :

1. L'accréditation des médias est réservée aux membres de la presse : presse écrite, photographie, radio, télévision, cinéma, agences de presse et publications en ligne.
2. La demande d'accréditation doit être transmise au minimum 48h avant la date de venue souhaitée via le formulaire ci-dessous.

JOURNALISTE / JOURNALIST

Nom et Prénom / Full name * :

Fonction / Position * :

Téléphone / Phone number * :

E-mail * :

Nom du média / Media name * :

Type de média / Type of media * :

▼
- Sélectionner -

ACCREDITATION / ACCREDITATION

URL de la page : <https://www.insep.fr/fr/accreditation-mediapresse>

Date et horaire / Date and time * :



Objet / Purpose * :

Message * :

Nombre de personnes / number of persons * :

Matériel utilisé / equipment used * :

SOUMETTRE



Après réception et traitement de votre demande, vous recevrez une confirmation de notre service de presse.

Le jour de votre venue, présentez-vous à la loge Sécurité, muni d'une pièce d'identité (obligatoire pour entrer sur le site).

Pour toute autre question média concernant l'INSEP, vous pouvez nous contacter via : presse@insep.fr

